

FICHE DE POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIERES

Agent (H/F) de la fonction publique territoriale de catégorie B, technicien territorial recruté par voie de mutation, détachement ou à défaut contractuel.

Contrat à durée déterminée de 3 ans.

Rémunération statutaire basée sur la grille des agents territoriaux + régime indemnitaire en fonction du profil.

Poste à pourvoir dès que possible.

Missions

Sous la responsabilité de la coordonnatrice du Contrat, votre mission sera la **mise en œuvre des opérations prévues au Contrat Territorial de Bassin des Hautes Vallées du Cher sur les territoires des bassins de la Tardes et du Cher.**

Activités

1. Le Contrat territorial des Hautes Vallées du Cher

Véritable projet de territoire, ce contrat s'inscrit dans la dynamique du SAGE Cher amont et vise à mettre en place et animer une politique de gestion locale coordonnée de la ressource en eau. Il répond aux enjeux de la Directive Cadre sur l'Eau mais aussi et prioritairement aux problématiques « eau » du territoire. Il s'agit de mettre en place les opérations prévues en phase de réalisation (2022-2027).

La communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine coordonne ce projet à forte cohérence hydrographique qui rassemble, à l'échelle du bassin, plusieurs collectivités à compétence Gemapi. Certaines d'entre elles mènent leurs programmes d'actions par elles-mêmes. D'autres ont souhaité confier la mise en place de leur programmation à Marche et Combraille en Aquitaine. Le technicien de rivières aura la responsabilité de la bonne réalisation du programme d'actions sur les territoires correspondants.

2. La mise en place des actions

Le technicien de rivières devra organiser les opérations d'un point de vue technique, administratif et réglementaire en collaboration avec la coordonnatrice du Contrat :

- Diagnostics de terrain, estimation et chiffrage des travaux, manipulation de matériel de mesures
- Communication, médiation, relation et conventionnement avec les propriétaires riverains
- Rédaction des marchés publics et suivi des procédures
- Rédaction et suivi des dossiers réglementaires le cas échéant
- Rédaction et suivi des dossiers de subventions

- Planification des travaux et opérations, relation avec les entreprises, animation des réunions de chantier, rédaction des comptes rendus, suivi et contrôle sur le terrain des travaux et leur réception
- Bilan et suivi des opérations
- Saisir et bancariser les données
- Surveillance des cours d'eau tant au niveau qualitatif que quantitatif
- Veille réglementaire et technique dans les domaines de compétences
- Conduite d'actions d'information et de sensibilisation auprès de différents publics, participation au plan de communication du Contrat, mise en place et animation de réunions publiques le cas échéant.

En qualité d'acteur engagé sur la thématique et sur le territoire, le technicien de rivières, en lien avec la coordonnatrice du Contrat et le Vice-président en charge de la Gemapi, représentera la communauté de communes dans le réseau des acteurs de la gestion de la ressource en eau du territoire (réseaux d'échanges professionnels, instances de concertation thématique, relai local, appui spécifique, réunions diverses, etc.).

Profil souhaité du candidat

Formation / connaissances / compétences

- Technicien supérieur diplômé ou diplôme universitaire (Bac+2 à Bac+5) de formation scientifique, dans le domaine de l'environnement notamment de l'eau et de l'aménagement du territoire.
- Connaissances techniques générales dans les domaines touchant à la préservation de la ressource en eau, les pratiques agricoles, la gestion des milieux aquatiques et les politiques publiques de l'eau.
- Compétences affirmées en définition, conduite et contrôle de travaux en milieux aquatiques mais aussi en concertation, capacité d'organisation et conduite de réunions.
- Très bonne connaissance de la thématique du fonctionnement des rivières : hydrologie, hydraulique, dynamique fluviale, hydrobiologie.
- Très bonne connaissance des acteurs des politiques publiques dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques.
- Très bonnes connaissances du cadre réglementaire autour de la gestion des milieux aquatiques.
- Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités locales.
- Capacités de gestion technique, administrative et budgétaire de projets.
- Connaissance et respect des règles d'hygiène et de sécurité au travail.
- Expérience appréciée.
- Permis B obligatoire.

Savoir-faire

- Capacité rédactionnelle et de synthèse.
- Maîtrise de la communication interne et externe et de la conduite de réunions.
- Maîtrise de outils bureautiques et gestion simple de données, bonne aptitude aux outils numériques.
- Maîtrise du SIG.

Savoir-être

- Sens du dialogue, de la diplomatie, du travail en équipe et bonne capacité relationnelle à déployer tant en interne qu'avec l'ensemble des partenaires associés et des acteurs concernés par la démarche.
- Autonomie, capacité d'organisation et de rigueur dans le travail tout en sachant rendre compte : qualité, contrôle, respect des délais, etc. mais aussi souplesse et disponibilité. Parfois, réunions en soirée. Très ponctuellement, travail le week-end possible.

- Goût prononcé pour le travail de terrain.
- Capacité d'analyse et de synthèse.
- Capacité à anticiper, à accompagner les évolutions et à la prise d'initiatives.
- Sens de l'intérêt général et fiabilité.

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser au plus tard le 14/02/2023 :

Monsieur le Président
Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine
Rue de l'Etang
23700 AUZANCES
Tél : 05 55 67 04 99

Ou par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : rh@marcheetcombraille.fr + gemapi@marcheetcombraille.fr en copie.

Pour tout renseignement relatif à la mission proposée, merci de prendre contact avec :

Laure Bultheel
Responsable Gemapi et coordonnatrice du Contrat, Communauté de communes Marche et Combraille
en Aquitaine
07 87 64 57 05